



## CONVENTION de L'ELEVE

**Nom :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Classe :**

### Dates du stage d'observation :

Entre l'entreprise .....  
.....

représentée par .....

fonction.....

et le Collège "**Benjamin Malossane**", représenté par son Principal, **Monsieur CAILLET** autorisé par le conseil d'administration en date du **8 novembre 2011**, il est convenu ce qui suit :

#### TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

**Article 1** : La présente convention a pour objet la mise en oeuvre au bénéfice des élèves de 3<sup>e</sup> du collège d'une action éducative concertée.

**Article 2** : Cette action a pour objet principal la prise de contact avec les réalités de la vie professionnelle dans la perspective d'une démarche d'orientation.

**Article 3** : Durant le stage, les élèves sont soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et d'horaires. Ils ne peuvent effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le Code du travail, ni accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par le Code du travail aux articles R 234-11 à R 234-21. La durée de leur présence journalière est fixée à 7 heures maximum comprises entre 6 heures, au plus tôt, et 20 heures, au plus tard et ne devra pas excéder 35 heures hebdomadaires. **Le stage doit être obligatoirement au maximum sur 5 jours.**

**Article 4** : Les élèves étudient les activités de l'entreprise concourant directement à l'action pédagogique. En aucun cas, leur participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l'emploi dans l'entreprise.

**Article 5** : Les élèves restent sous statut scolaire, c'est à dire sous l'autorité du principal du collège, pendant le déroulement de la séquence en entreprise et ne peuvent, de ce fait, prétendre à aucune rémunération. Ils ne bénéficient pas de la législation sur les accidents du travail. En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à le faire savoir au chef d'établissement dans les plus brefs délais. Il fournit, à sa demande, les déclarations nécessaires à l'instruction du dossier. Une assurance souscrite par le collège auprès de la MAIF garantit la responsabilité civile de l'élève. L'assurance de l'entreprise devra couvrir les risques « responsabilité civile » qui résultent pour elle de l'accueil du stagiaire.

**Article 6** : Le principal du collège et le représentant de l'entreprise se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord et en

liaison avec l'équipe pédagogique les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline. Tout manquement à l'assiduité devra être signalé immédiatement au principal du collège.

**Article 7** : L'entreprise s'engage à assurer au stagiaire une formation à la sécurité, conformément au *décret n° 79-228 du 20 mars 1979*, codifié aux articles **R. 231-32 à R.231-45** du Code du Travail. Cette formation aura notamment pour contenu :

- les conditions de circulation dans l'entreprise,
- la conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre.

**Article 8** : La présente convention est signée pour la durée de ladite séquence en entreprise. Un exemplaire dûment signé est remis à chacun des contractants : Collège – Entreprise – Représentant légal de l'élève, préalablement au stage.

## TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ÉVENTUELLES

Les dispositions particulières relatives aux horaires, au temps de repas, aux hébergements, aux déplacements sont mentionnées ci-dessous : En aucun cas, elles ne sauraient déroger aux dispositions du **TITRE 1**, ni à celles de la législation en vigueur sur les stages en entreprise des élèves de collège.

Pendant la durée du stage, les parents doivent assurer le paiement des repas de leur enfant.

Date : .....

Signature du chef d'entreprise  
ou de son représentant,

Le Principal,  
P. CAILLET

Le représentant légal de l'élève,

L'élève,

---

Nom de l'élève :

Classe :

<u>Entreprise</u> :	<u>Adresse</u> :		<u>N° de tél</u> :
<u>Jours</u>	<u>Horaires</u>		<u>Nombre d'heures/jour</u>
	Matin	Après-midi	
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
<b>Total hebdomadaire</b>		<b>(35 heures maximum)</b>	

Professeur référent :

Commentaires :